

Compte rendu de l'audience à la DSDEN jeudi 8 septembre 2016

Présents : pour la DSDEN Mme. Alexandra Grèverie (secrétaire générale), M. Marin Voisin (chargé de mission second degré), Mme. Jeanne / pour le SNFOLC17 : Régis Durand et Cécile Vattier

Le DASEN17, M. Grosdemange, s'excuse : il accompagne la rectrice au collège Albert Camus de La Rochelle où la notation chiffrée a été entièrement supprimée à la rentrée scolaire.

SNFOLC : En cette journée de grève contre la réforme du collège, nous souhaitons vous informer de certains dysfonctionnements qui relèvent de la mise en place de la réforme du collège. Tout d'abord la mise en place des nouveaux dispositifs, AP et EPI, complique les emplois du temps des élèves et des professeurs, par une organisation qui peut être différente selon les semestres, les trimestres, et qui nécessite parfois la mise en barrette de certaines disciplines.

DSDEN : Ces nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre tout de même. Les problèmes d'organisation sont inévitables, qui plus est pour un constat au 8 septembre. Chaque équipe doit se concerter pour éviter ces problèmes. Et les formations permettront d'améliorer cela.

SNFOLC : Nous reparlerons des formations plus tard si vous le voulez bien. La concertation demandée, voire exigée se rajoute à la charge de travail des personnels. D'autant plus pour les enseignants qui arrivent dans des équipes à la rentrée, par mutation ou en tant que TZR ou contractuels, et qui doivent s'insérer dans des dispositifs qu'ils n'ont pas choisis.

DSDEN : Pour les personnels précaires ou temporaires c'est en effet un chamboulement, et dans la logique de projet ils devront se mettre dans les chaussons de quelqu'un d'autre. Mais ils seront soutenus par les équipes pédagogiques dans lesquelles ils se trouveront. Le travail interdisciplinaire est une nouveauté.

SNFOLC : La nouveauté n'est pas le travail interdisciplinaire, que les personnels pratiquaient déjà, mais que cette interdisciplinarité soit contrainte. Et cette contrainte se fait par la mise en concurrence des matières pour forcer la main aux collègues : certaines équipes fonctionnaient déjà de cette manière, et n'ont pas eu de mal à s'y adapter. Les chefs d'établissement ont utilisé ces équipes pour montrer que ce mode de fonctionnement est possible et forcer les équipes qui ont plus de mal à fonctionner ainsi à s'intégrer à ces dispositifs. Par exemple au collège René Caillié de Saintes les emplois du temps sont complètement désorganisés, notamment pour la technologie. Au collège Agrippa d'Aubigné de Saintes, la mise en barrette des cours de langues ne va pas de soi et a posé un certain nombre de problèmes aux collègues. Cette contrainte ouvre aussi la question de la liberté pédagogique des enseignants.

DSDEN : Il s'agit de trouver un équilibre. Il faut un horizon commun.

SNFOLC : Cette surcharge de travail s'ajoute à la mise en œuvre de nouveaux programmes dans toutes les matières et sur les quatre niveaux. Les professeurs sont sous tension, et le climat de cette rentrée n'est non seulement pas habituel, mais peu propice à créer les conditions de sérénité nécessaire pour tous.

DSDEN : Il est vrai que les personnels vont devoir changer de braquet.

SNFOLC : Ç'aurait été à envisager auparavant : avant de demander de changer un braquet on regarde la côte que les personnels devront monter : un changement de programme sur quatre niveaux, c'est du jamais vu. Et la mise en place de la réforme a entraîné une augmentation des services partagés, notamment pour les professeurs d'allemand, mais pas seulement. Nous avons déjà averti de cette conséquence possible lors des dernières audiences. Sur Saintes, dans les collèges où nous avons eu des informations, les services partagés ont été doublés. Il est vraisemblable que c'est le cas pour d'autres établissements : avez-vous eu des informations sur ce point ?

DSDEN : La rentrée est trop proche, et tous les bilans n'ont pas été tirés.

SNFOLC : Un autre problème apparu lors de cette rentrée, ce sont les effectifs de classes surchargés. À Saintes toujours, aux collèges Quinet et Agrippa d'Aubigné, le niveau compte presque 30 élèves.

DSDEN : On reste sous les seuils.

SNFOLC : Mais la question se pose quand on nous demande d'accueillir des élèves d'ULIS dans les classes. FO a alerté sur cette question lors des audiences au rectorat et à l'IA l'année dernière, ainsi qu'en groupe de travail sur les DGH. Les élèves d'ULIS inclus ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des classes classiques au moment du calcul des DGH, alors que la loi l'exige.

DSDEN : Il reste généralement de la place dans les classes.

SNFOLC : Ce n'est pas le cas sur le niveau cinquième d'Agrippa d'Aubigné par exemple.

DSDEN : C'est une vraie question. Ce sera un élément à prendre en compte dans les DGH de l'année prochaine, mais la difficulté vient du fait qu'on ne sait pas dans quel niveau ces élèves doivent être inclus. C'est une évolution qu'il faudra intégrer dans nos prévisions. Il y a actuellement 1500 élèves en inclusion dans le département. Mais c'est indépendant de la réforme.

SNFOLC : Mais on peut imaginer que les moyens qui ont été mis dans cette réforme auraient pu être utilisés ailleurs, ce qui aurait permis d'envisager différemment la question des effectifs, telle que la situation l'exige depuis des années, voire des décennies.

Et sur la question des effectifs, il y a un autre problème que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, lors de la réunion au rectorat à M. le Recteur le 17 décembre dernier, lors du groupe de travail sur les DGH collèges le 11 mars, ou encore lors d'une audience auprès de M. le DASEN le 29 mars : celui de la carte des langues. Nous avons repéré différents établissements privés qui communiquaient sur le maintien de leurs sections euros ou de l'option latin. En cette rentrée nous constatons une fuite de certains élèves vers ces établissements privés, comme pour le collège de St Porchaire qui perd vingt sixièmes qui se sont inscrits à Pont l'Abbé d'Arnoult.

DSDEN : Les classes euro n'existent plus. Il n'y a que deux établissements dans le département qui les ont conservées : Pont l'Abbé et Fénelon. Les autres organisent leurs dispositifs hors temps scolaire. Et il y a plutôt une baisse des effectifs dans le privé.

**Syndicat National FORCE OUVRIERE
des Lycées et Collèges**

Section départementale de la Charente-Maritime

SNFOLC : On constate tout de même une perte d'élèves dans certains établissements, qui fait écho à une crainte des parents, qu'à FO nous considérons comme justifiée, notamment dans le sud du département. Il n'y a plus du tout de section européenne sur le bassin de Saintes.

DSDEN : Dans le sud du département une section euro a néanmoins été maintenue à Montendre.

SNFOLC : Reste que les dispositifs ferment : de la même manière la classe relais de Saintes a disparu. C'était un dispositif qui permettait de lutter contre le décrochage scolaire. Les personnels ne vont plus avoir d'alternative à proposer à ces élèves.

DSDEN : La classe relais de Quinet ne fonctionnait pas dans les clous. Normalement ces classes doivent accueillir des élèves qui ne sont plus en état de rester dans une « classe de droit commun ». Or la classe relais de Quinet fonctionnait comme une DP3 ou un DIMA, en ciblant les élèves de troisième, et dans un contexte local compliqué.

SNFOLC : Si cette classe ne fonctionnait pas correctement, pourquoi la supprimer plutôt que rétablir un fonctionnement adapté ?

DSDEN : La réflexion n'est pas close : c'est transitoire, et la réflexion est à mener.

SNFOLC : Nous souhaitons également vous interroger concernant la question des formations obligatoires des enseignants, qui a été de nouveau évoquée à la pré-rentrée.

DSDEN : Il y aura vraisemblablement une demi-journée banalisée le 19 octobre sur la réforme du collège, ainsi qu'un plan de formation numérique de 18 heures obligatoires, réparties entre présentiel et formation à distance selon le choix des enseignants. Elles seront proposées dans le cadre du PAF et de Magister.

SNFOLC : Le déplacement jusqu'aux lieux de formation sera-t-il remboursé ?

DSDEN : Nous n'avons pas d'information. Ces formations seront mises en place fin septembre début octobre. Mais il y aura sans doute des formations en local.

SNFOLC : Sur quelle base ces formations sont-elles obligatoires ?

DSDEN : Nous ne savons pas. Il faudrait voir la circulaire.

SNFOLC : Et si un enseignant ne souhaite pas s'y rendre, quelles en seraient les conséquences pour lui ?

DSDEN : La question n'a pas été soulevée. Ce dispositif est plus souple que celui de l'année dernière, plus individualisé.

SNFOLC : Nous maintenons les revendications FO concernant les formations. Par exemple le développement des formations disciplinaires proposées au PAF. Les enseignants et les professeurs de faculté sont demandeurs de telles formations. Cependant le PAF de cette année propose surtout des formations transdisciplinaires, principalement liées aux NTIC.

**Syndicat National FORCE OUVRIERE
des Lycées et Collèges**

Section départementale de la Charente-Maritime

DSDEN : Il est vrai que les formations liées à la réforme et au plan numérique ont empiété sur les autres. Mais la Dafop rencontre aussi des difficultés à cibler les formations. Beaucoup ont été annulées cette année.

SNFOLC : Nous demandons de plus toujours que les frais de déplacement pour se rendre à ces formations soient remboursés, comme c'était le cas il y a trois ans.

DSDEN : C'est noté.

SNFOLC : Est-ce que la circulaire de 1989 rappelant l'obligation d'une évaluation chiffrée a été abrogée ?

DSDEN : Nous ne connaissons pas cette circulaire.

SNFOLC : Nous avons déjà rappelé il y a deux ans au DASEN l'existence de cette circulaire et nous n'avons pas reçu de réponse de sa part. À notre connaissance elle est toujours d'actualité. Mais des principaux reviennent régulièrement dessus, en annonçant aux personnels qu'il n'y a pas d'obligation d'évaluation chiffrée. Le logiciel « sacoche » permettrait d'évaluer sans notes, et donne la part belle aux compétences.

DSDEN : Les paramétrages de LSUN doivent permettre de saisir des notes et une évaluation non chiffrée. L'évaluation sans note ne veut pas forcément dire par compétences. Ne pas mettre de notes en sixième renforcerait la continuité avec l'école primaire. L'évaluation chiffrée génère chez beaucoup d'élèves une perte d'estime de soi. C'est préjudiciable pour les élèves en difficulté. Vous connaissez la constante macabre ?

SNFOLC : C'est un discours que nous avons déjà entendu. Les élèves en difficulté peuvent perdre l'estime d'eux-mêmes, ce n'est pas la manière de le mesurer qui y changera quelque chose. L'évaluation chiffrée relève de la liberté pédagogique des enseignants.

DSDEN : C'est un vieux débat.

SNFOLC : Avec l'application du PPCR à la Fonction publique d'ici la fin de l'année nous voyons ressurgir l'idée d'une réforme de l'évaluation des enseignants. Avez-vous plus de précisions ?

DSDEN : Il s'agirait de passer d'une double évaluation, pédagogique et administrative, à un accompagnement professionnel. C'est en gestation.

SNFOLC : Cette nouvelle manière d'évaluer, dans le contexte de la crise du recrutement pourrait mener à la contractualisation des personnels.

DSDEN : Ce ne sont que des projections.

SNFOLC : Les personnels, en étant évalués sans grille nationale et par le chef d'établissement, seraient soumis à l'arbitraire local et notés en fonction de leur acceptation des différentes réformes et de la politique d'établissement. La grille d'évaluation contient d'ailleurs plus de critères d'implication des personnels dans des projets et la vie de l'établissement, que des critères liés à leur enseignement.



**Syndicat FO du personnel des Lycées et Collèges Publics
de la Charente-Maritime**

**Syndicat National FORCE OUVRIERE
des Lycées et Collèges**

Section départementale de la Charente-Maritime

DSDEN : C'est un rééquilibrage du rôle du chef d'établissement. Et ça ne reste qu'un projet. Les chefs d'établissement ne recrutent pas les enseignants.

SNFOLC : Pourtant c'est déjà une situation qui existe concrètement dans le recrutement des contractuels, et parfois dans l'affectation des TZR sur de courtes durées. Les barèmes ne sont pas respectés. Nous l'avons constaté à différentes reprises cette année. D'ailleurs FO dénonce l'autoritarisme du rectorat lors des commissions d'affectation du mois de juillet : aucun couplage de BMP n'a pu être modifié, alors même que les syndicats proposaient des solutions plus avantageuses pour tout le monde.

L'audience se termine au bout de 45 minutes.